



# Personnes âgées et personnes en situation de handicap

## Accompagner, accueillir dans le respect du libre choix

**L'offre mutualiste en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap repose sur un véritable projet social construit autour de la personne. Elle compte se développer pour mieux répondre aux besoins des personnes et s'inscrire dans une démarche prospective, volontaire et pérenne croisant les concepts de l'offre traditionnelle avec la création de nouveaux services.**

### ACTIVITÉS

Le réseau des établissements et services mutualistes pour personnes âgées et personnes en situation de handicap est un réseau caractérisé par sa diversité, confronté depuis plusieurs années à des évolutions importantes du secteur médico-social. Face à ces enjeux, sous l'égide de l'Union Nationale Personnes Âgées Personnes Handicapées (UNMPAPH), le réseau s'est structuré autour des valeurs mutualistes qui sont les siennes : permettre le libre choix, apporter une réponse globale, cohérente et de proximité sur l'ensemble du territoire à des coûts accessibles.

La mobilisation et l'implication des élus et salariés du réseau contribuent au renforcement de la place du mouvement mutualiste en tant qu'acteur incontournable du secteur médico-social et constitue une véritable force de proposition dans le cadre des évolutions majeures : réforme de la tarification des établissements, investissement dans le cadre des Sites pour la vie autonome puis des Maisons départementales pour personnes handicapées, loi du 11 février 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté" des personnes handicapées...

La structuration de ce réseau s'effectue également au travers d'une charte qualité, témoignant d'une volonté permanente d'amélioration continue de la qualité de l'offre, et de valorisation des pratiques professionnelles. Dans ce cadre, l'UNMPAPH a contribué à l'élaboration de deux normes AFNOR pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées et pour les services aux personnes à domicile et participe aux comités de suivi de ces deux normes. En outre, le réseau bénéficie d'un large rayonnement extérieur et participe activement à des partenariats nationaux avec des acteurs de l'économie sociale.

La légitimité de la Mutualité Française en tant qu'acteur du secteur médico-social s'exprime par sa présence au sein d'organismes ou d'instances nationales importantes :

- Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA),
- Conseil National de l'Évaluation Sociale et Médico-Sociale (CNESMS),
- Comité National des Retraités et Personnes Âgées (CNRPA),
- Comité National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH),
- Centre Technique National d'Études et de Recherche sur les Handicaps et Inadaptations (CTNERHI).

## CHIFFRES CLÉS

L'offre mutualiste en faveur des personnes âgées est constituée d'environ 370 établissements et services :

- 215 établissements (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, logements-foyers, petites unités de jour...);
- 80 services de soins infirmiers à domicile ;
- 75 autres services : prestataires d'aide à domicile, téléassistance, ateliers mémoire, équilibre, clubs...

L'offre mutualiste en faveur des personnes en situation de handicap est constituée de 119 structures :

- 46 établissements d'hébergement pour personnes en situation de handicap (adultes et/ou enfants) : foyers d'hébergement, instituts médico-éducatifs, maisons d'accueil spécialisées...
- 20 établissements et services d'aide par le travail, entreprises adaptées ;
- 53 autres services : auxiliaires de vie, services d'éducation spécialisée et de soins à domicile, services d'aide médico-sociale pour adultes handicapés, services de tutelle, sites pour la vie autonome...



## ORGANISATION

70 groupements mutualistes gestionnaires d'établissements et de services pour personnes âgées et personnes en situation de handicap (Unions départementales, mutuelles...) adhèrent à l'UNMPAPH ; ce qui représente la très grande majorité des structures.

L'UNMPAPH fédère également 31 groupements non gestionnaires de Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes (SSAM) entrant dans le champ de compétence de l'Union, mais qui par leur adhésion exprime leur intérêt au développement du secteur.

Les actions de l'UNMPAPH s'inscrivent dans un plan de développement triennal, décliné annuellement en plans d'action, élaborés en lien avec le réseau et validés par le conseil d'administration et l'assemblée générale de l'Union.

## CONTACT ANIMATEUR RÉSEAU NATIONAL

*Jean-Michel DELSUC, responsable du secteur personnes âgées et personnes en situation de handicap*  
Tél. : 01 40 43 30 43  
Email : [jeanmichel.delsuc@mutualite.fr](mailto:jeanmichel.delsuc@mutualite.fr)  
Assistante : 01 40 43 36 90